

23^{ème} SALON DU PETIT ELEVAGE D'EPINAL

44^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE DE LA SOCIETE D'AVICULTURE VOSGIENNE
EXPOSITION NATIONALE –26 AU 27 NOVEMBRE 2022



- **NATIONALE FFC** -

- **PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** -

Exposition partenaire
de la Course aux Points



Art 1 : L'exposition est régie par le règlement général des

expositions de la SCAF et le règlement des Nationales-FFC, complétés par le présent règlement. Elle est ouverte à tous les éleveurs d'animaux de basse-cour de race. Pour être primés, tous les sujets devront être identifiés suivant la réglementation en vigueur

Art 2 : Frais d'inscription

La présentation des volailles et pigeons en couple n'est pas autorisée.

Les volières ne seront composées que de sujets du même âge.

Unité lapin	5,00€
Unité volaille / pigeon	4,00€
Couple (ornement)	6,50€
Trio / 1-2 volailles	8,00€
Parquet / 1-3 volailles	10,00€
Parquet / 1-3 ; 2-2 ; 3-1 lapins.....	20,00€
Volière / 1-5 volailles.....	12,00€

Cage de transit (échanges, etc...) *hors jugement*, 2 sujets maximum par cage2,00 €

Frais de secrétariat et Catalogue-Palmarès obligatoires 10,00 €

Réduction de 20 % aux membres de la S.A.V.

Les cages de transit, non jugées, sont destinées à rendre service aux éleveurs dans le cadre d'échanges ou autres cas de figure, mais elles sont soumises aux mêmes exigences sanitaires et de fonctionnement de l'exposition et les animaux devront être identifiés sur la feuille d'enlogement.

Art 3 : Inscriptions.

Les feuilles d'engagement dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de la « Société d'Aviculture Vosgienne » et adressées à

Jean-Paul CAURIER – 337 Chemin de Deyfosse – 88470 NOMPATELIZE

06 85 25 34 08 – jeanpaul.caurier@orange.fr

ou par virement n° IBAN : FR76 1027 8061 0100 0218 3964 527 – BIC : CMCIFR2A

Les numéros d'identification (bagues, tatouages et pastilles) devront figurer sur la **feuille d'enlogement** le jour de l'enlogement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS : MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 INCLUS

Attention : Vu l'importance de la manifestation, toute inscription après cette date sera refusée

Art 4 : Mesures sanitaires.

Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout sujet déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera retiré et isolé, sans remboursement des droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les Services Vétérinaires de leur département.

Pour les volailles et les pigeons Un certificat de vaccination établi par un vétérinaire ou la facture d'achat du vaccin accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par un témoin est indispensable à l'inscription.

Pour les lapins il est recommandé de les vacciner.

Art 5 : Réclamations.

Toute réclamation éventuelle devra parvenir au Commissaire Général dans les 8 jours après le dernier jour de l'exposition. Passé ce délai, aucune demande ou plainte ne sera recevable.

Art 6 : Calendrier de l'exposition.

<u>Jeudi 24 novembre</u>	13 h 30 à 21 h : réception des animaux.
<u>Vendredi 25 novembre</u>	7 h 30 h à 12 h : jugement. 18 h 00 à 22 h 00 : ouverture au public, sans vente ni réservation.
<u>Samedi 26 novembre</u>	8 h 30 à 19 h : ouverture au public. 11 h : inauguration officielle ; remise du Prix du Président. 20 h : repas de gala et soirée dansante.
<u>Dimanche 27 novembre</u>	8 h 30 à 14 h : ouverture au public. 14 h : fermeture du Bureau de Ventes et remise des prix. 15 h : début du délogement en fonction de l'éloignement. En accord avec la FFC, aucune dérogation ne sera accordée.

Art 7 : Jugement.

Les opérations du jury seront effectuées à huis clos et les jugements seront sans appel. Le juge est souverain dans la classe de sujets qui lui incombe. Les juges et élèves-juges ne pourront pas prétendre aux prix dans la catégorie où ils officient. Il en sera de même s'ils participent à la Commission chargée de décerner les Grands Prix ou les titres de Champions.

Art 8 : Délogement.

Les sujets vendus ne pourront être délogés que le samedi 26 novembre, à partir de 14h00.

Le délogement aura lieu dimanche 27 **à partir de 15 h** en tenant compte de l'éloignement.

Art 9 : Acheminement et transport des animaux.

Les animaux doivent être à Epinal au plus tard le jeudi 24 novembre, avant 21 h, franco de port et dans des emballages corrects, respectant le bien-être animal, à l'adresse suivante :

SALON DU PETIT ELEVAGE

Centre des Congrès – 7 Avenue de Saint-Dié – F 88000 EPINAL

(Position GPS 48°11'08.8"N 6°28'.1"E)

Le transport aller-retour est à la charge des exposants. Il n'y aura pas de retour par transporteur : tous les animaux devront être repris le dimanche par les exposants ou par des groupages organisés.

Art 10 : Ventes.

Les sujets mis en vente devront comporter le prix en euro sur la feuille d'engagement : celui-ci sera majoré de 20% et figurera comme tel au catalogue. Toute vente doit passer par le bureau des ventes. Tous les contrevenants seront immédiatement exclus.

Art 11 : Bracelet.

Deux bracelets seront remis à l'entrée du salon à chaque exposant avec le catalogue et lui permettront de circuler librement dans l'exposition, il devra être porté et sera valable pour tout le week-end. En cas de perte ou de non-port, l'exposant devra s'acquitter du prix de l'entrée.

Art 12 : Challenges.

Challenge David HUCK

Selon les vœux de Yohan HUCK, ce challenge est réservé à un lapin Noir de Vienne désigné par les juges.

Challenge Jean-Michel MAGER

Ce challenge est réservé à un pigeon Strasser, variété bleu ou noir ou rouge, désigné par les juges.

Challenge Lionel MORIZOT

Ce challenge est réservé à un pigeon Texan, variété pionner ou récessif, désigné par les juges.

Art 13 : Récompenses.

PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Champions de France, Coupes de France et Championnats Régionaux, en conformité avec les clubs de races

Grand Prix d'Exposition Volailles

Grand Prix d'Exposition Lapins et Cobayes

Grand Prix d'Exposition Pigeons et Tourterelles
Prix de la Fédération des Associations Avicoles du Grand Est
Grand Prix d'Honneur Grandes Races Volailles Françaises
Grand Prix d'Honneur Grandes Races Volailles Etrangères
Grand Prix d'Honneur palmipèdes domestiques, dindons, pintades ou palmipèdes et oiseaux d'ornement
Grand Prix d'Honneur Volailles naines
Grand Prix d'Honneur Lapins grandes races
Grand Prix d'Honneur Lapins races moyennes
Grand Prix d'Honneur Lapins petites races
Grand Prix d'Honneur Lapins races à fourrure
Grand Prix d'Honneur Lapins races naines
Grand Prix d'Honneur Cobayes
Grand Prix d'Honneur Pigeons de Forme Français
Grand Prix d'Honneur Pigeons de Forme Etrangers
Grand Prix d'Honneur Pigeons autres catégories (Structure, Cravatés, Tambours, Pigeons Poules, Boulants, Caronculés, Pigeons de Couleurs et de Vol, Tourterelles)
Les catégories ne comportant pas un minimum de 20 sujets ne recevront pas de Grand Prix d'Honneur. Chaque GPE ou GPH recevra une plaque et un lot.
Challenge David HUCK réservé à un lapin Noir de Vienne
Challenge Jean-Michel Mager réservé aux Strasser
Challenge Lionel Morizot réservé aux Texan
Il n'y aura pas de cumul de récompenses pour une même cage : seule la plus haute récompense sera attribuée.

Art 14 :

Tous les exposants, par le simple fait de leur engagement, déclarent adhérer à ce règlement et s'engagent à s'y conformer.

Le Président,
Pascal RUMMELIN

Le Commissaire Général
Jean-Paul CAURIER

LISTE DES COMPETITIONS PREVUES

LAPINS

13 Championnats de France : Club Français des Éleveurs de Lapin de Vienne, Union Nationale des Éleveurs Sélectionneurs de Lapins Nains, Club des Éleveurs de Lapins à Extrémités Colorées, Association Nationale des Éleveurs de Lapin Feu, Feh, Chinchilla et dérivés, Association Française des Éleveurs de Californien et Néo-Zélandais, Club Français du lapin Alaska, Association Française des Éleveurs de Rex, Club Français du Gris de l'Artois, Club pour la Sauvegarde des Races Avicoles Normandes, Club des Eleveurs de lapin Sablé des Vosges, Lapin Club du Barbu de Gand, Club Français du Japonais et des Lapins à Dessins, Club Français du Petit Bélier, du Bélier Anglais et du Bélier Meissner.

4 Coupes de France : Club Français des Lapins Géants, Association Nationale des Argentés, Association du lapin Gris du Bourbonnais, Association Française des Éleveurs de Lièvre Belge.

1 Rencontre Interrégionale : Club du Blanc de de Vendée. **1 Rencontre Régionale :** Club Français des Eleveurs de Lapin Fauve de Bourgogne.

COBAYES

1 Prix Spécial : Fédération des Associations des Eleveurs de Cobayes.

VOLAILLES

Championnat de France du Bresse-Gauloise Club de France.

Championnat Régional du Bantam Club Français.

PIGEONS

Championnat Interrégional du Strasser Club de France (régions 3 et 4).